

EHPAD Saint Thomas de Villeneuve – Centre de gérontologie d'Aix-en-Provence

Tableau des mesures administratives définitives

Le rapport rédigé par la mission d'inspection fait état de constats. Ceux-ci sont formulés dans le corps du rapport en « **écart** » qui traduisent une non-conformité à une référence juridique opposable à l'inspecté et en « **remarques** » qui traduisent des dysfonctionnements porteurs de risques. Les propositions de mesures correctives se déclinent suivant la terminologie suivante :

| | Existence d'un risque majeur | Absence de risque majeur |
|-----------------|--|--------------------------------------|
| Ecart | Proposition d' injonction en lien avec un dispositif de suites codifié. | Proposition de prescription |
| Remarque | Proposition d' injonction en lien avec un dispositif de bonnes pratiques adossé aux données acquises de la science. | Proposition de recommandation |

Pour rappel : conformément à l'article L313-14 du code de l'action sociale et des familles (CASF) lorsque les conditions d'installation, d'organisation ou de fonctionnement de l'établissement, du service ou du lieu de vie et d'accueil méconnaissent les dispositions du présent code ou présentent des risques susceptibles d'affecter la prise en charge des personnes accueillies ou accompagnées ou le respect de leurs droits, l'autorité compétente en vertu de l'article L. 313-13 peut enjoindre au gestionnaire d'y remédier, dans un délai qu'elle fixe.

Cette injonction peut inclure des mesures de réorganisation ou relatives à l'admission de nouveaux bénéficiaires et, le cas échéant, des mesures individuelles conservatoires, en application du code du travail ou des accords collectifs.

Nota bene : les délais de mise en œuvre indiqués dans le tableau courrent à compter de la réception par l'inspecté, d'un courrier actant la fin de la période contradictoire et le début de la mise en œuvre des décisions.

Prescriptions définitives

| Prescription | Libellé | Référence au rapport | Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché | [REDACTED] | Maintien / levée / modification de la mesure | Suivi à 6 mois des mesures maintenues | |
|--------------|--|----------------------|---|------------|---|---------------------------------------|--|
| | | | | | | Réponse de l'inspecté | Maintien / levée / modification de la mesure |
| 1 | Mettre en conformité la composition du CVS selon les dispositions des articles D311-4, -5, -6, -9 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), en augmentant le nombre de membres représentant les usagers et leurs familles. | Ecart n°1 | 3 mois 6 mois | [REDACTED] | Maintien de la mesure Dans l'attente du PV des élections des nouveaux membres du CVS. | | |
| 2 | Déclarer les chutes graves en tant qu'EIGS / Les inscrire dans le RAMA pour en faire une analyse transversale. Mettre à jour la procédure de déclaration externe en conséquence. | Ecart n°2 | A notification des mesures définitives pour la déclaration et la procédure actualisée | [REDACTED] | Levée de la mesure La mission prend acte de l'engagement de l'établissement ainsi que des modifications apportées à la procédure EIG / EIGS | | |

| Prescription | Libellé | Référence au rapport | Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché | [REDACTED] | Maintien / levée / modification de la mesure | Suivi à 6 mois des mesures maintenues | |
|--------------|--|----------------------|--|------------|--|---------------------------------------|--|
| | | | | | | Réponse de l'inspecté | Maintien / levée / modification de la mesure |
| 3 | Procéder au recrutement d'AS-AMP diplômés et stabiliser l'équipe soignante afin d'assurer une prise en charge continue, de qualité et sécurisée des résidents. | Ecart n°3 | 6 mois | [REDACTED] | <p>Maintien de la mesure</p> <p>La mission prend acte des actions mis en œuvre par l'établissement mais reste en attente de preuves du recrutement effectif d'AS-AMP diplômés (contrat de travail).</p> | | |

Recommandations définitives

| Recommandation | Libellé | Référence au rapport | Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché | | Maintien / levée / modification de la mesure | Suivi à 6 mois des mesures maintenues | |
|----------------|--|----------------------|--|------------|--|---------------------------------------|--|
| | | | | | | Réponse de l'inspecté | Maintien / levée / modification de la mesure |
| 1 | Indiquer la ventilation du temps de travail du directeur dédié au centre de gérontologie d'Aix-en-Provence, à la Maison de Lambesc et l'EHPAD La Bastide du Figuier. | Remarque n°1 | Dans le cadre de la procédure contradictoire | [REDACTED] | Levée de la mesure | | |
| 2 | Mettre en place une délégation de pouvoirs qui confère à la direction de site une autonomie pour s'adapter rapidement aux nécessités de terrain. | Remarque n°2 | 6 mois | [REDACTED] | Levée de la mesure | | |
| 3 | Transmettre à la mission les comptes rendus de CCG du 02/12/2022 et de 2023 ou à défaut, les PV de carence. | Remarque n°3 | Dans le cadre de la procédure contradictoire | [REDACTED] | Maintien de la mesure La mission prend acte du compte-rendu de CCG du 02/12/2022 mais reste en attente de transmission d'un PV de carence pour 2023. | | |

| Recommandation | Libellé | Référence au rapport | Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché | [REDACTED] | Maintien / levée / modification de la mesure | Suivi à 6 mois des mesures maintenues | |
|----------------|--|----------------------|--|------------|---|---------------------------------------|--|
| | | | | | | Réponse de l'inspecté | Maintien / levée / modification de la mesure |
| 4 | Indiquer dans l'ensemble des documents relatifs à la déclaration d'un EI (modalités d'enregistrement dans BlueMedi, FEI et guide) la possibilité de déclarer un événement anonymement. Transmettre les documents modifiés à la mission d'inspection. | Remarque n°4 | 3 mois | [REDACTED] | Maintien de la mesure Dans l'attente de transmission du reste des documents actualisés demandés (procédure et guide). | | |
| 5 | Mettre à jour l'ensemble des documents relatifs à la déclaration externe, en indiquant le point de contact du Conseil départemental. Transmettre les documents actualisés à la mission d'inspection. | Remarque n°5 | 3 mois | [REDACTED] | Maintien de la mesure | | |
| 6 | Sensibiliser et former le personnel à la démarche de signalement pour améliorer la qualité et la sécurité des soins. | Remarque n°6 | Plan de formation 2024 6 mois | [REDACTED] | Maintien de la mesure Dans l'attente de transmission du plan de développement des compétences 2024 actualisé, intégrant cette thématique. | | |
| 7 | Inclure le dispositif de compagnonnage par un pair dans le livret d'accueil du salarié et transmettre la version actualisée à la mission inspection. | Remarque n°7 | 1 mois | [REDACTED] | Maintien de la mesure | | |

| Recommandation | Libellé | Référence au rapport | Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché | [REDACTED] | Maintien / levée / modification de la mesure | Suivi à 6 mois des mesures maintenues | |
|----------------|--|----------------------|--|------------|---|---------------------------------------|--|
| | | | | | | Réponse de l'inspecté | Maintien / levée / modification de la mesure |
| 8 | Transmettre les plannings prévisionnels et réalisés des personnels ASH / ASL positionnés sur l'EHPAD. | Remarque n°8 | Dans le cadre de la procédure contradictoire | [REDACTED] | Levée de la mesure [REDACTED] | | |
| 9 | Mettre en place un plan de formation interne et externe respectant les attendus de la HAS, en indiquant la qualité et le nombre des personnes à former, le nom de l'organisme formateur et/ou la qualité du formateur en interne ainsi que les dates de planification ou de réalisation de l'action. | Remarque n°9 | 6 mois | [REDACTED] | Maintien de la mesure La mission prend acte de la liste des actions réalisées en 2023 produite mais reste en attente de transmission des éléments demandés pour 2024. | | |